

CONCERTATION PREALABLE

Les maires de LEZENNES et VILLENEUVE D'ASCQ portent à la connaissance du Public que le projet d'aménagement du site de la Borne de l'Espoir fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

Afin de comprendre les raisons et les enjeux de ce projet, et de participer à son élaboration :

- Un dossier de concertation exposant le projet est mis à la disposition du public **du lundi 3 avril au vendredi 5 mai 2017**, inclus, en mairie de Lezennes (01 Place de la République 59260 Lezennes du Lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et le samedi de 09h00 à 12h00), et en mairie de Villeneuve d'Ascq (à l'hôtel de ville de VILLENEUVE D'ASCQ, Direction de l'Aménagement et du Territoire, place Salvador Allende, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h).
- Des registres destinés à recevoir les observations du public sont joints au dossier de concertation en mairies de Lezennes et de Villeneuve d'Ascq.
- Ce dossier est également consultable sur les sites institutionnels des villes et de la MEL :
 - site internet de la MEL : <http://www.lillemetropole.fr/je-participe>
 - site internet de la ville de Lezennes : <http://www.lezennes.fr>
 - Site internet de la ville de Villeneuve d'Ascq : www.villeneuve-d-ascq.fr
- Toute personne intéressée peut faire part de ses observations sur les registres ou par écrit auprès des Maires de Lezennes et de Villeneuve d'Ascq.
- Une Réunion Publique commune aux Villes de Lezennes et Villeneuve d'Ascq sera organisée le :

**MARDI 02 MAI à 19h, Salle George Brassens,
rue DEFAUX à LEZENNES**